Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)	
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine	

Liaison déclarée			
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés			
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°. rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	BRIVE-LA-GAILLARDE OUEST (Centre Commercial Carrefour, 19100 Brive-la-Gaillarde) 45.145931, 1.482679		
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	LIMOGES (108 Allée de Seto, 87000 Limoges) 45.835897, 1.268347		

^{1 «} Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Brive-la-Gaillarde Ouest - Limoges
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 10 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence Brive-la-Gaillarde Ouest - Limoges

Pièce jointe n°1

<u>Itinéraire Brive-la-Gaillarde Ouest - Limoges</u>



Pièce jointe n°2

Fréquence Brive-la-Gaillarde Ouest - Limoges

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de	Départs de
	Brive-la-Gaillarde Ouest	Limoges
	vers	vers
	Limoges	Brive-la-Gaillarde Ouest
Lundi	07h30	20h00
Mardi	07h30	20h00
Mercredi	07h30	20h00
Jeudi	07h30	20h00
Vendredi	07h30	22h30
Samedi	08h35	18h45
Dimanche	13h45	22h15
Offre par trajet	53 places	53 places